

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 22/11/2011

Signature du deuxième protocole de coopération professionnelle en Haute-Normandie

Réalisation de bilans uro-dynamiques par des infirmières du service d'urologie du CHU-Hôpitaux de Rouen

Le lundi 28 novembre 2011, Claude d'Harcourt, directeur général de l'Agence régionale de santé de Haute-Normandie arrête un protocole de coopération entre professionnels de santé.

Ce protocole de coopération porte sur les bilans uro-dynamiques (BUD) qui peuvent désormais être réalisés par des infirmières « expertes » d'urologie, au même titre que les urologues, jusque-là seuls habilités. Né à l'initiative de professionnels de santé exerçant au CHU-Hôpitaux de Rouen, le protocole a reçu un avis favorable de la Haute Autorité de Santé. Celle-ci a reconnu la qualité de ce protocole pour l'amélioration de l'activité du service.

Ce protocole a pour objectif d'améliorer la qualité des soins en permettant :

- aux patients d'accéder plus vite à cet examen
- aux urologues de se consacrer davantage au suivi et à la relation médicale avec leurs patients
- aux infirmières de développer leurs compétences.

DES INFIRMIÈRES SPÉCIALEMENT FORMÉES

Le protocole permet une réalisation de l'examen dans des conditions de sécurité et de qualité de prise en charge équivalentes à celui fait par un urologue. Les infirmières « expertes » ont en effet bénéficié d'une formation de niveau universitaire avec une validation de leur expérience par le Pr Grise, chef du service d'urologie du CHU-Hôpitaux de Rouen. L'analyse des bilans uro-dynamiques est toujours effectuée par les médecins urologues.

UN OUTIL INNOVANT

C'est l'article 51 de la loi HPST qui a créé les protocoles de coopération professionnelle permettant la délégation d'un acte ou d'une activité, exercée dans des circonstances précises qui garantissent la sécurité des usagers.

L'ARS Haute-Normandie soutient et s'engage de façon volontariste dans ces modes d'exercices collaboratifs innovants afin d'améliorer l'accès aux soins en région.

Un premier protocole de coopération encadrant la réalisation d'échographies par les manipulateurs en électroradiologie médicale du CHU-Hôpitaux de Rouen a ainsi déjà été signé le 12 septembre dernier. 5 actes sont concernés par ce protocole : écho-doppler artériel et veineux des membres inférieurs ; écho-doppler artériel des troncs supra-aortiques ; échographie abdominale pour bilan d'extension ou surveillance d'une pathologie connue ; échographie de thyroïde.

La réalisation technique de ces actes est confiée aux manipulateurs en électroradiologie médicale expérimentés, l'interprétation des résultats relevant uniquement de la compétence médicale.

La Haute-Normandie est la première région à avoir déjà signé deux protocoles de coopération.

Contacts presse

ARS

Adeline CARET
Chargée de communication
Tél : 02 32 18 31 74

CHU-Hôpitaux de Rouen

Bérangère GREMY
Chargée de communication
Tél : 02 32 88 81 05